

## GUIDE PRATIQUE POUR SOUTENIR LES REFORMES DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES DANS LES REGIONS DE L'UEMOA ET DU COMESA

*From the African Community of Practice on Managing for Development Results at the African Capacity Building Foundation*



Guide  
N° 17

### RÉSUMÉ

L'environnement des affaires peut être défini comme un ensemble de conditions politiques, juridiques, institutionnelles et réglementaires qui régissent les affaires. Il s'agit d'un sous-ensemble du climat d'investissement et comprend les mécanismes d'administration et de mise en application établis pour mettre en œuvre la politique gouvernementale, ainsi que les arrangements institutionnels qui influencent la façon dont les acteurs clés agissent. À l'instar d'autres initiatives de développement du secteur privé, l'environnement des affaires influe sur le rendement des entreprises privées, tant dans l'économie formelle que dans l'économie informelle. Ainsi, un environnement des affaires propice peut faciliter la transition des entreprises du secteur informel vers le formel et les faire rester. Ce guide a été développé pour soutenir les pays membres du Marché Commun pour l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) et l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) à développer des réformes de l'environnement des affaires performantes et efficaces, qui, à terme, favoriseraient la croissance économique, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Après avoir mis l'accent sur les éléments fonctionnels et les niveaux auxquels les réformes de l'environnement des affaires peuvent être développées, quatre étapes principales de mise en place de réforme ont été développées. Il s'agit du diagnostic de l'environnement des affaires, de la conception du programme de soutien aux réformes, de l'implémentation du programme et du suivi-évaluation du programme. Pour ce faire, des impératifs de capacités ont été ressortis afin de mettre l'accent sur les conditions importantes, notamment politiques, institutionnelles, législatives et légales, au développement des réformes de l'environnement des affaires. Cela servira, à terme, aux institutions de renforcement de capacités du continent Africain pour la transformation des économies africaines.

### Introduction

Les affaires d'entreprises privées sont principalement déterminées par deux facteurs essentiels : l'environnement des affaires et la capacité des institutions étatiques à surmonter des problèmes spécifiques pour créer un environnement des affaires favorable (Škof et Bradaschia, 2010). L'environnement des affaires peut être défini comme un ensemble de conditions politiques, juridiques, institutionnelles et réglementaires qui régissent les affaires (DCED, 2008). Il s'agit d'un sous-ensemble du climat d'investissement et comprend les mécanismes d'administration et de mise en application établis pour mettre en œuvre la politique

gouvernementale, ainsi que les arrangements institutionnels qui influencent la façon dont les acteurs clés agissent (Les organismes gouvernementaux, les organismes de réglementation et les organisations d'entreprises, les organisations de la société civile, les syndicats, etc.). À l'instar d'autres initiatives de développement du secteur privé, l'environnement des affaires influe sur le rendement des entreprises privées, tant dans l'économie formelle que dans l'économie informelle. Ainsi, si un environnement des affaires propice est l'un des prérequis pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté, les environnements d'affaires faibles sont également plus susceptibles d'avoir un impact négatif sur les

entreprises qui sont plus susceptibles de rester informelles (Djankov et al, 2006). Par ailleurs, il est reconnu qu'une bonne réglementation est nécessaire pour garantir les avantages, protéger les travailleurs, les consommateurs et l'environnement, promouvoir l'état de droit et le fonctionnement efficace des économies de marché ; d'où la nécessité de réformer l'environnement des affaires dans les domaines nécessaires. En effet, la réforme de l'environnement des affaires favorise le développement de marchés qui encourage la concurrence et améliore l'efficacité et la durabilité d'autres interventions de développement (DCED, 2008).

Même si les classements récents par l'Indice de facilité de faire des affaires (Banque Mondiale) et l'indice mondial de compétitivité (Forum Economique Mondial) indiquent des progrès réalisés par les pays membres du COMESA et de l'UEMOA, beaucoup reste encore à faire pour améliorer la compétitivité des deux communautés économiques régionales. C'est la raison pour laquelle les gouvernements et les organismes de développement accordent actuellement la priorité aux réformes de l'environnement des affaires afin de booster les économies en Afrique. Les deux récentes réunions sur le partage des connaissances et le renforcement des capacités organisées par la Fondation pour le Renforcement des capacités en Afrique (ACBF) en collaboration avec l'UEMOA et le COMESA ont fortement recommandé la mise en œuvre des réformes pour améliorer le climat des affaires. Aussi, ces deux assises ont relevé la nécessité de l'élaboration de guide simple et compilé qui aiderait les praticiens et les décideurs à comprendre et à mettre en œuvre le processus global de réformes dans l'amélioration de l'environnement des affaires. Ce guide vise ainsi à combler cette lacune.

### Public visé par ce guide

Ces lignes directrices ambitionnent de mettre en évidence des étapes clés pour soutenir les réformes de

l'environnement des affaires dans l'UEMOA et le COMESA et leurs pays membres. Elles visent à fournir aux pays (cadres des gouvernements centraux, régionaux, locaux en charge des questions de réformes du secteur privé) aux communautés économiques régionales et aux organismes de développement des orientations appropriées pour mener des réformes de l'environnement des affaires qui, à terme, favoriseraient la croissance économique, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

Ce guide a été développé grâce à une revue de littérature approfondie suivie d'analyse croisée d'informations pour ressortir les étapes importantes à la réforme de l'environnement des affaires. Ensuite, il a été revu par des pairs du domaine afin de rendre le guide plus facile d'utilisation.

## Présentation du guide

### 1. Dimensions fondamentales de la réforme de l'environnement des affaires

Cette section aborde deux dimensions qui sont importantes à la compréhension et à la mise en œuvre des réformes de l'environnement des affaires dans les pays et les communautés régionales. Il s'agit des domaines fonctionnels des réformes de l'environnement des affaires et des niveaux auxquels peuvent s'opérer des réformes.

#### 1.1. Domaines fonctionnels de la réforme de l'environnement des affaires

Les domaines fonctionnels regroupent des aspects importants qui ont un impact direct sur l'environnement des affaires. Ces aspects, qui représentent les éléments sur lesquels reposent les réformes, font partie des cadres légal, réglementaire, et institutionnel de l'environnement des affaires (Figure 1).

## 1.2. Niveaux de réformes de l'environnement des affaires

La réforme de l'environnement des affaires peut être soutenue à quatre niveaux que sont : régional, national, local et sectoriel. Ces différents niveaux affectent la manière dont les réformes sont conçues, coordonnées et évaluées. Ces niveaux déterminent également les approches utilisées pour aborder les domaines fonctionnels de l'environnement des affaires. Plusieurs approches peuvent être utilisées pour soutenir les réformes de l'environnement des affaires au niveau régional (Tableau 1), au niveau national (Tableau 2), au niveau local (Tableau 3) et sectoriel (Tableau 4).



Figure 1 : Domaines fonctionnels de l'environnement des affaires

Tableau 1 : Éléments fonctionnels et approches au niveau régional

<i>Cadre</i>	<i>Éléments fonctionnels</i>	<i>Approches utilisées</i>	<i>Partenaires à associer</i>
<b>Cadre légal et politique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politiques commerciales</li> <li>- Lois et règlements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les politiques et harmoniser les lois et réglementations qui améliorent le commerce régional et l'investissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communautés économiques régionales</li> <li>- Agences internationales de développement (Organisation Mondiale du Commerce, etc.)</li> <li>- Organismes professionnels régionaux (Chambre de commerce, etc.)</li> <li>- Organisations de la société civile régionale</li> </ul>
<b>Cadre administratif et réglementaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réglementations commerciales</li> <li>- Administration des douanes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les réglementations qui bloquent le commerce régional et l'investissement</li> </ul>	
<b>Arrangements institutionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facilitation du commerce</li> <li>- Renforcement de capacités techniques, humaines et institutionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les états membres dans l'élaboration et l'implémentation des réformes</li> <li>- Améliorer le dialogue public-privé au niveau régional</li> </ul>	

Source : DCED (2008).

Tableau 2 : Eléments fonctionnels et approches au niveau national

<i>Cadre</i>	<i>Eléments fonctionnels</i>	<i>Approches utilisées</i>	<i>Partenaires à associer</i>
<b><i>Cadre légal et politique</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concurrence</li> <li>- Taxes</li> <li>- Commerce</li> <li>- Politiques et lois sur le travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les politiques et lois nationales qui promeuvent la concurrence, ouvrent les marchés et les conditions générales pour le développement du secteur privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parlement</li> <li>- Ministères</li> <li>- Organisations d'entreprises privées</li> <li>- Media d'affaires</li> <li>- Organisations de travailleurs</li> <li>- Organisations de la société civile</li> </ul>
<b><i>Cadre administratif et réglementaire</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlementations sur les affaires</li> <li>- Lois fiscales et leur administration</li> <li>- Lois et réglementations sur le travail</li> <li>- Règlementations sur le commerce</li> <li>- Administration des douanes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les réglementations nationales qui affectent l'établissement, le développement et la fermeture des entreprises privées</li> </ul>	
<b><i>Arrangements institutionnels</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernance des réglementations</li> <li>- Renforcement des capacités techniques, humaines et institutionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le dialogue entre le gouvernement et le secteur privé</li> </ul>	

Source : DCED (2008).

Tableau 3 : Eléments fonctionnels et approches au niveau local

<i>Cadre</i>	<i>Eléments fonctionnels</i>	<i>Approches utilisées</i>	<i>Partenaires à associer</i>
<b><i>Cadre légal et politique</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politiques locales de développement régional, de développement de l'économie locale et du développement du secteur privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les politiques locales pour le développement du secteur privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorités locales</li> <li>- Associations d'entreprises locales</li> <li>- Organisations communautaires</li> <li>- Organisations de la société civile</li> </ul>
<b><i>Cadre administratif et réglementaire</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédures de licences et de démarrage des affaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les réglementations créées par les autorités locales</li> </ul>	
<b><i>Arrangements institutionnels</i></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités techniques, humaines et institutionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les structures locales et les processus pour un dialogue public-privé local</li> </ul>	

Source : DCED (2008).

Tableau 4 : Eléments fonctionnels et approches au niveau sectoriel

Cadre	Eléments fonctionnels	Approches utilisées	Partenaires à associer
<b>Cadre légal et politique</b>	- Politiques de développement sectoriel	- Les politiques et lois sectorielles traitent souvent des interventions promotionnelles et les façons d’améliorer la chaine de valeur	- Associations professionnelles sectorielles - Autorités gouvernementales - Autorités politiques
<b>Cadre administratif et réglementaire</b>	- Permis et licences sectorielles	- Améliorer les réglementations d’affaires qui s’appliquent aux secteurs spécifiques	
<b>Arrangements institutionnels</b>	- Renforcement de capacités techniques, humaines et institutionnelles	- Renforcer et soutenir les organisations professionnelles à participer aux discussions avec les agences gouvernementales pour améliorer l’environnement des affaires	

Source : DCED (2008).

Les catégories présentées dans ces tableaux ne sont pas exclusives. Il est possible que les agences de développement travaillent à différents niveaux par exemple ou que les réformes sectorielles aient une envergure locale, nationale et régionale.

## 2. Orientations étape par étape pour la réforme de l’environnement des affaires

Les réformes de l’environnement des affaires peuvent être divisées en quatre étapes essentielles (DCED, 2008). Ces étapes intègrent les considérations de développement dans la définition des interventions à court, moyen et long terme. Les liens entre chaque étape sont critiques. Par exemple, les résultats de l’étape de diagnostic informent l’étape de conception de solution. Cependant, ceci n’est pas rigide car il peut arriver que la séquence des étapes change et que deux étapes soient entreprises simultanément.

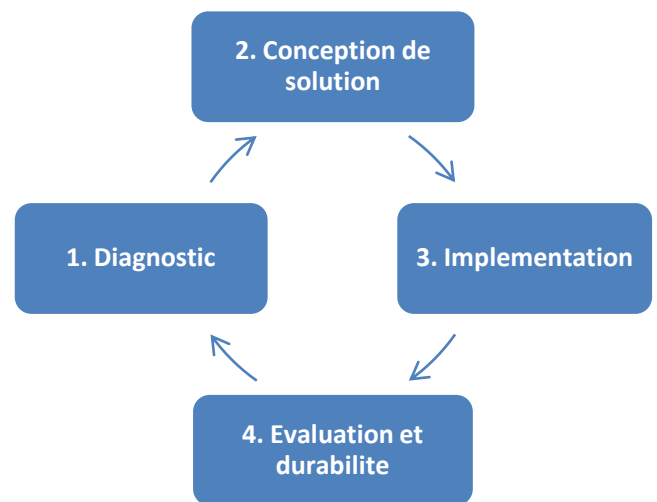


Figure 2 : Les 4 étapes de la réforme de l’environnement des affaires

### ➤ Etape 1 : Diagnostic de l’environnement des affaires

Le diagnostic de l’environnement des affaires est utilisé pour atteindre certains objectifs à savoir :

- Identifier les priorités pour les réformes ;
- Définir le but et les objectifs de programmes futurs de soutien aux réformes ;

- Avoir l'engagement des partenaires pour la mise en œuvre des réformes ;
- Identifier les principales parties prenantes et agents de changement dans l'environnement des affaires ;
- Créer une demande de réforme ; et
- Collecter des données de références par rapport auxquelles les résultats des programmes de réforme peuvent être mesurés.

Dans un environnement réglementaire fragmenté et complexe, les parties prenantes peuvent ne pas être capables d'apercevoir la complexité des réformes. Il est probable que des changements à plus d'une loi, réglementation ou procédure soient requis pour obtenir des résultats tangibles. C'est la raison pour laquelle la documentation du processus du début jusqu'à la fin est importante et permet aux parties prenantes de noter les contraintes additionnelles et mieux comprendre la portée des réformes.

Des outils de diagnostic existent pour évaluer l'environnement des affaires. En 2008, ils étaient estimés à environ 30<sup>1</sup> (DCED, 2008). Les agences de développement devraient renforcer les capacités des gouvernements, du secteur privé et des organisations de la société civile afin de conduire leurs propres diagnostics de l'environnement des affaires. Il est également important de travailler en étroite collaboration avec les décideurs de sorte que ces derniers s'approprient et discutent les résultats d'évaluation et décident de programmes de réformes de l'environnement des affaires à mettre en œuvre.

#### ☛ Etape 2 : Conception du programme de soutien aux réformes

La conception du programme de soutien aux réformes devrait non seulement se baser sur les problèmes spécifiques de réglementations

identifiés et leurs conséquences mais aussi utiliser les connaissances locales afin d'avoir l'engagement des parties prenantes. A ces facteurs, les agences de développement devraient ajouter les meilleures pratiques internationales en termes de conception de programme de réforme.

En outre, la conception de programme de soutien aux réformes devrait anticiper les potentiels impacts (désirés ou non) des réformes. Cela permettrait de proposer un bon cadre de suivi-évaluation qui identifie des indicateurs efficaces de mesure des résultats et impacts. Par exemple, les impacts sociaux -notamment les entreprises créées par les femmes et les travailleurs devraient être incluses. Egalement, les impacts environnementaux sont à considérer puisque cela pourrait affecter l'utilisation des ressources naturelles.

#### ☛ Etape 3 : Implémentation du programme de soutien aux réformes

Le programme de soutien aux réformes devrait être mis en œuvre de manière flexible de sorte à s'adapter aux nouvelles demandes et circonstances changeantes. Le processus de réforme de l'environnement des affaires est continu et devrait intégrer la question de durabilité sur le long terme. La durabilité se réfère à la capacité des gouvernements et du secteur privé de continuer les réformes de façon autonome, d'initier la prochaine génération de réformes et de suivre les progrès.

La durabilité de la réforme de l'environnement des affaires est aussi obtenue à travers l'institutionnalisation des fonctions de suivi-évaluation qui impliquent des représentants des secteurs public et privé. Ce genre d'organisation peut permettre une revue régulière de l'environnement des affaires et des impacts obtenus afin d'identifier la demande pour de futures réformes et les besoins de capacités des

<sup>1</sup> Pour une liste d'outils de diagnostic, aller à : [www.businessenvironment.org/dyn/be/besearch.details?p\\_phase\\_id=69&p\\_lang=en&p\\_phase\\_type\\_id=1](http://www.businessenvironment.org/dyn/be/besearch.details?p_phase_id=69&p_lang=en&p_phase_type_id=1)

parties prenantes pour la définition et l'implémentation de programmes de réformes.

#### ☛ **Etape 4 : Suivi-Evaluation du programme**

Un bon système de suivi-évaluation est essentiel pour le succès des programmes de réforme de l'environnement des affaires. Un tel système devrait ressortir des indicateurs bien définis qui mesurent les résultats de programme et clairement comparer les résultats escomptés et obtenus et leur impact sur la réduction de la pauvreté. Il devrait également analyser l'influence du programme sur les parties prenantes en termes de diagnostic, conception et implémentation de réformes.

En outre, le suivi-évaluation accélère le processus d'apprentissage dans les gouvernements en clarifiant les raisons des succès ou d'échecs. Les agences de développement peuvent donc aider les gouvernements à devenir plus orientés-résultats et améliorer la redevabilité et la transparence de leurs efforts de réformes à travers l'utilisation des systèmes de suivi-évaluation.

Par ailleurs, une attention spéciale devrait être portée sur l'évaluation des impacts des réformes de l'environnement des affaires. Cela inclut l'évaluation de l'impact des réformes de l'environnement des affaires sur le développement d'entreprise, l'emploi, la croissance pro-pauvre, les entreprises informelles et les entreprises détenues par les femmes. L'évaluation devrait impliquer toutes les parties prenantes (gouvernement, secteur privé, société civile, etc.) dans le but d'accroître la transparence et la redevabilité entre parties prenantes.

### **Conclusion, recommandations politiques et impératifs de capacités**

Pour réussir la réforme de l'environnement des affaires dans l'UEMOA et le COMESA, certaines conditions sont nécessaires à prendre en compte. Ces conditions sont des recommandations

politiques et des impératifs de capacités avec lesquels, la mise en œuvre de réformes pertinentes au développement économique et à la réduction de la pauvreté serait une réussite.

- ☛ **Comprendre et réagir à l'économie politique de la réforme** : Les processus de réforme de l'environnement des affaires sont intimement liés à l'économie politique du changement. Cela inclut le système de responsabilité et de gouvernance exercé à l'intérieur et à l'extérieur de l'État, la mesure dans laquelle l'État est ouvert et la mesure dans laquelle ses processus d'élaboration de politiques sont susceptibles d'influencer les acteurs. Parce que la réforme de l'environnement des affaires est fondamentalement un processus de contestation politique, il n'y a pas de formules qui puissent être importées d'ailleurs. Chaque société doit déterminer la règle politique qui répond le mieux à ses intérêts qui peuvent être contradictoires et trouver ensuite la solution technique appropriée qui convient à ce défi politique. Les agences de développement peuvent appuyer ces processus avec les leçons d'autres pays qui peuvent être adaptées, en encourageant le processus à être transparent (pas d'agenda caché), fondé sur des preuves et équitable pour que ceux qui représentent les intérêts des pauvres soient capables de l'influencer autant que ceux qui représentent les intérêts des riches et des puissants.
- ☛ **Répondre et stimuler la demande de réforme et les facteurs du changement** : Les agences de développement répondent à la demande intérieure de réforme en ajoutant de la valeur aux processus de réforme grâce à l'assistance technique, au financement, à la formation et à d'autres formes de transfert de compétences, ainsi qu'à l'échange d'informations et d'expériences. Elles peuvent aussi influencer l'orientation et le rythme du changement en mobilisant et en exploitant les moteurs/facteurs du

changement. Ce sont des forces qui élargissent les possibilités de réforme au sein de l'économie politique et sociale du pays. Les moteurs du changement comprennent un leadership politique fort, l'émergence d'une crise politique ou économique, les processus de mondialisation et la demande d'une compétitivité croissante. Dans la plupart des cas, il y a un mélange de facteurs qui contribuent au changement et pas un seul événement. L'exploitation stratégique des moteurs successifs du changement est la clé du succès d'une réforme durable.

- ☛ **Assurer la propriété nationale et la surveillance des efforts de réforme** : Les agences de développement devraient être des médiateurs impartiaux qui rassemblent diverses parties prenantes dans la réforme de l'environnement des affaires. Les parties prenantes nationales devraient assumer l'entière responsabilité de la conception et de la gestion des programmes de réforme de l'environnement des affaires. Alors que les organismes de développement appuieront et travailleront avec ces parties prenantes, ils devraient s'abstenir de mener eux-mêmes les efforts de réforme ou d'usurper la responsabilité de leurs partenaires du programme. Pour assurer des résultats durables à long terme, il est important que le gouvernement national et le secteur privé soient entièrement propriétaires du processus de réforme de l'environnement des affaires.
- ☛ **Renforcer le rôle et la capacité des principaux intervenants** : Reconnaître les acteurs locaux et développer leur capacité à participer à la réforme de l'environnement des affaires est essentiel pour des réformes réussies et durables. Cela peut inclure le renforcement du rôle et des capacités des organismes publics, du secteur privé, des organisations de travailleurs et d'autres structures de la société civile. Le processus comprend aussi le renforcement du dialogue et du plaidoyer ainsi que le renforcement des

capacités des agences étatiques à gérer les programmes de réforme. Bien que le renforcement des capacités des organismes d'État puisse être une réponse légitime et utile aux situations créées par les États faibles, il est tout aussi important de travailler avec d'autres partenaires du programme, comme le secteur privé. De même, les États trop forts et interventionnistes exigent souvent un contre-poids créé par le secteur privé et d'autres groupes de la société civile.

- ☛ **Mettre l'accent sur ce dont le secteur privé a besoin à travers le dialogue public-privé** : Pour mieux réussir les programmes de réforme, l'accent doit être mis sur le secteur privé car ils peuvent créer une demande de réforme et fournir des commentaires sur les réformes proposées. Ils peuvent également fournir une expertise technique et un soutien organisationnel et de gestion. De nombreuses entreprises privées expriment leur point de vue par l'intermédiaire de leurs organisations représentatives. Cependant, ces organisations représentent rarement l'ensemble du secteur privé et sont majoritairement constituées d'entreprises formelles de plus grande taille. Les petites entreprises et/ou les entreprises informelles, y compris les entreprises appartenant à des femmes, sont souvent moins impliquées dans ce type de structures. Par conséquent, leurs opinions sont souvent systématiquement négligées. Les organismes de développement peuvent soutenir les organisations représentatives du secteur privé et les organisations de travailleurs, y compris en renforçant le dialogue social, dans leurs efforts pour réformer l'environnement des affaires, mais veiller à ne pas interférer directement dans la politique intérieure. Ils peuvent également recourir à des moyens formels mis en place pour permettre la participation de divers organismes de développement et du secteur



privé à l'appui des réformes de l'environnement des entreprises.

- ☛ **Mettre l'accent sur les contraintes à la croissance des entreprises et les réformes de portée en conséquence** : Le succès des réformes de l'environnement des affaires n'est pas seulement déterminé par les mesures gouvernementales telles que l'adoption d'une loi, comme résultats des réformes. Leur succès se mesure aussi par leur effet sur le comportement des entreprises existantes et potentielles. Une attention devrait être portée sur les changements matériels que peuvent voir les entreprises ; ce qui induirait l'augmentation de leur prise de risques, de leur investissement et d'autres comportements souhaitables. Étant donné qu'il peut y avoir de nombreux aspects de l'environnement des affaires qui nécessitent des réformes, l'impact de la réforme est renforcé en accordant une haute priorité à ceux qui influent fortement sur le coût des affaires et le fonctionnement efficace des marchés. Ces priorités varient d'un pays à l'autre, ainsi que dans les environnements d'affaires locaux au sein d'un même pays et entre les hommes et les femmes. Le plus grand impact des réformes viendra de l'accent mis sur les contraintes les plus pesantes à l'activité des entreprises.
- ☛ **Travailler avec le gouvernement en tant qu'agent principal** : Contrairement aux autres interventions de développement du secteur privé, le gouvernement est un acteur principal dans le processus de réforme de l'environnement des affaires. Le gouvernement et les autres organes de l'État promulguent des lois et des règlements qui régissent le comportement du secteur privé. Il protège les intérêts des consommateurs, des travailleurs, des propriétaires de biens, des pourvoyeurs de financements, d'autres entreprises et de l'environnement. Le gouvernement est aussi responsable de

l'application du droit et de l'augmentation des impôts pour investir dans les biens publics. La relation qui se forme entre le gouvernement et le secteur privé présente un intérêt critique pour la réforme de l'environnement des affaires, de même que la façon dont le gouvernement régit les activités commerciales. Il peut le faire de façon transparente, prévisible et équitable tout en réduisant le fardeau des entreprises.

## Références

- DCED. (2014). Leveraging the Impact of Business Environment Reform: The Contribution of Quality Infrastructure. Lessons from Practice. Working paper, June 2014 updated in May 2015. 97p
- DCED. (2008). Supporting business environment reforms: practical guidance for development agencies. Donor Committee for Enterprise Development, August, edition 2008.
- Djankov, S., McLiesh, C., & Ramalho, R. M. (2006). Regulation and growth. *Economics Letters*, 92(3), 395-401.
- Gakure, Roseyln. (2003 unpublished). "Factors Affecting Women Entrepreneurs' Growth Prospects in Kenya." Prepared for the International Labour Organization (ILO). Geneva: ILO. November
- GtZ. (2005). Improving the Quality of Business Environment Reforms - The Example of the Reform of the Enterprise Law - Experience of German Technical Cooperation in Vietnam
- Škof, B., Bradaschia, N. (2010). "Public-Public Partnerships: The Role of Slovenian Local Authorities in Carrying out the Joint Tasks", *Lex Localis – Journal of Local Self-Government*, Vol. 8, No 4, pp. 329-342



## REMERCIEMENTS

Ce produit de connaissance fait partie d'une série de produits de la Communauté Africaine de Pratiques sur la Gestion axée sur les Résultats de Développement (AfCoP-GRD). L'objectif est de documenter les bonnes pratiques et les recommandations politiques clés sur la gestion axée sur les résultats de développement. Les produits de connaissance de l'AfCoP sont largement diffusés et sont disponibles sur le site web de l'Initiative de l'Afrique pour les Résultats (AfriK4R) : <http://afrik4r.org/ressources/>.

Cette étude de cas de l'AfCoP-GRD est un travail conjoint de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) et de la Banque Africaine de Développement (BAD) réalisé sous la supervision du Secrétaire Exécutif de l'ACBF, le Professeur Emmanuel Nnadozie. Ce produit a été préparé par une équipe du Département « Connaissances et Apprentissage » (K&L) de l'ACBF, sous la supervision générale de son Directeur, Dr Thomas Munthali assisté par M. Fréjus Thoto, Dr. Robert Nantchouang, Dr. Barassou Diawara et Mme Anne François et des membres des autres départements de la Fondation.

L'ACBF est également reconnaissante envers Donald Houessou qui a partagé le travail de recherche ayant abouti à l'élaboration de cette publication ; puis Amadou Kanouté et Odilia Gnassingbé dont les avis externes ont enrichi ce produit de connaissance. La Fondation exprime aussi sa gratitude aux membres de l'AfCoP, aux institutions partenaires de l'ACBF et à tous ceux qui ont fourni des contributions critiques pour la finalisation de ce produit. L'ACBF est reconnaissante envers la Banque Africaine de Développement qui a appuyé l'élaboration de ce produit de connaissance sous la subvention Numéro 2100150023544.

Les vues et opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la BAD et de l'ACBF.